

Point sur le rapport Climat et ses suites

Dans le cadre de la préparation puis du prolongement de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, dite COP 21, qui s'est tenue fin 2015 à Paris, les réflexions sur les risques induits par le changement climatique se sont approfondies, en particulier s'agissant des impacts pour le secteur financier.

En France, la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte a prévu que les banques devront désormais intégrer la dimension climatique dans leur dispositif de gestion des risques. Le gouvernement devait remettre au Parlement un rapport " sur la mise en oeuvre d'un scénario de tests de résistance réguliers représentatifs des risques associés au changement climatique ".

Ce rapport, élaboré sous l'égide de la direction générale du Trésor, en lien notamment avec les équipes de l'ACPR et de la Banque de France, s'est appuyé pour partie sur des entretiens organisés avec les principaux établissements bancaires français afin de passer en revue leurs pratiques en matière de gestion des risques climatiques et d'en dresser une première cartographie.

Les travaux engagés distinguent, selon la grille d'analyse qui fait consensus :

- les risques physiques : pertes potentielles provenant de l'impact direct des événements météorologiques ;
- les risques de transition : impact d'une transition vers une économie à bas carbone résultant de l'évolution des politiques climatiques ;

Le rapport propose de premières pistes pour mieux mesurer ces risques, l'un des principaux défis étant, bien-sûr, celui de la disponibilité des données. L'éventualité que des tests de résistance soient menés pourrait permettre d'enclencher une dynamique vertueuse : les établissements seraient incités à recenser les pertes pouvant être rapportées à des événements climatiques et à développer des méthodologies combinant expertise sectorielle et approches quantitatives, afin d'évaluer la sensibilité des différents secteurs économiques aux politiques climatiques - en particulier la mise en place d'un prix du carbone - et d'en mesurer l'impact potentiel sur leurs bilans.

[Le projet de rapport, publié le 16 février dernier](#), a fait l'objet d'une consultation publique arrivée à échéance le 16 avril.

Dans le prolongement de ces travaux, l'ACPR et la Banque de France ont prévu de poursuivre les réflexions en mettant en place un comité de suivi qui rassemblera banques et assurances et visera à avancer plus concrètement vers la mise en place de dispositifs de gestion des risques climatiques. L'axe privilégié, pour le secteur bancaire comme pour celui de l'assurance, sera de progresser vers la définition de méthodologies communes pour la mesure des expositions. Ces réflexions devraient être accompagnées d'échanges avec les milieux académiques, par exemple via l'organisation de séminaires, auxquels les départements études et recherche des banques et des assureurs seront vivement invités à contribuer.